



Congés durant arrêt maladie

Par Ameli62

Bonjour,

J étais en arrêt maladie depuis juin 2019. Je viens de démissionner et je n'ai eu que 35 jours d'indemnités de congés payés. Je viens de lire que maintenant pendant un arrêt maladie on acquiert 2 jours de congés par mois. Est rétroactif? Puis je demander à mon ancien employeur les jours qu'il me doit?
Merci de votre réponse.